

AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal 

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS 2012-24 ET 2012-25

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que les règlements suivants :

- Règlement 2012-24 – *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal – exercice financier 2013;*
- Règlement 2012-25 – *Règlement sur l'enlèvement et le déblaiement de la neige*

ont été adoptés par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance ordinaire du 3 décembre 2012.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

Donné à Montréal, le 6 décembre 2012

Le secrétaire d'arrondissement,
M^c Claude Groulx